

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
Charente-
Maritime**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LE GUA
Séance du 26 septembre 2023**

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Afférents au Conseil
Municipal : 19

En exercice : 19

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 15

Date de la convocation
22 septembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt- six septembre à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur Patrice BROUHARD, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée- Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre - Monsieur BONDOUX Guillaume - Monsieur LATREUILLE Alain - Madame BERUSSEAU Evelyne -

Excusés : Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint (a donné pouvoir à Madame ORTEGA) - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint (a donné pouvoir à Monsieur REY) - Monsieur DEBRIE Didier (a donné pouvoir à Monsieur BROUHARD) - Madame STRADY Emmanuelle (a donné pouvoir à Monsieur LATREUILLE) - Madame CHAPRON Christine

Absents : - Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Madame SICARD Alix- Monsieur VICI Laurent

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Stéphane DELAGE

2023 09 87 Maison de santé Espace Santé du Monard – signature d'un avenant au bail professionnel avec la professionnelle de santé (psychologue) - local L

Monsieur le Maire rappelle :

En séance du 26 juillet 2022, il a été autorisé à signer le bail professionnel avec Madame CHEVALIER relatif à l'utilisation du local L de la Maison de santé un jour par semaine.

Dans le bail, au chapitre charges locatives diverses versées par le locataire sous forme de provisions, figurait l'entretien du local privé. Sous-entendu, la commune entretenait à ses frais le- dit local privé et sollicitait le remboursement de la prestation auprès de la professionnelle de santé.

Madame CHEVALIER a souhaité reprendre l'entretien à sa charge directe à compter du 1^{er} octobre 2023.

Il convient donc de procéder à la rédaction d'un avenant au bail faisant mention de la modification.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail professionnel de
Madame CHEVALIER selon les modalités exposées ci- dessus.**

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 29/09/2023

Publiée sur le site internet le : 29/09/2023

Le GUA, le 28 septembre 2023,

Le Maire, Patrice BROUHARD

